

Déclaration d'infructuosité

Conformément au règlement interne des marchés en vigueur, ATM Mobilis informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N°20/ATM/DG/DVALP/DAAL/2024 relative à « l'acquisition des imprimantes thermiques au profit du réseau vente directe (Agences Commerciales) d'ATM Mobilis,» paru sur le site sarfatic, que la consultation en question est déclarée infructueuse.

